



DOSSIER THÉMATIQUE

Bénévolat, volontariat, réserve citoyenne

Bibliothèque
francophone
multimédia
bfm.limoges.fr

Décembre 2025



Le bénévolat

- Qu'est-ce que le bénévolat ?

Le bénévolat est une activité non rémunérée et librement choisie au sein d'une organisation sans but lucratif.

Il est possible de s'engager dans des activités aussi diverses que le sport, la culture ou les loisirs, l'humanitaire, la santé ou l'action sociale, la défense des droits ou l'éducation.

- Où trouver des offres ?

N'hésitez pas à contacter directement les associations locales pour savoir si elles ont besoin de bénévoles.

Vous pouvez également trouver des offres sur des sites spécialisés :



Vous souhaitez vous investir auprès d'une association et vous vous posez de nombreuses questions ?

France Bénévolat vous informe et vous propose des milliers d'annonces pour trouver la mission qui vous correspond.

Avec des antennes locales pour vous renseigner en direct.



Soutien scolaire, aménagement des espaces naturels, maraude, vie citoyenne..., contribuez à une cause qui vous touche et trouvez une mission de **bénévolat** grâce au moteur de recherche.

JEUNE bénévole

En quelques clics trouvez votre **mission bénévole** en France !

Quel âge avez-vous ? Quel type d'engagement choisir ? Auprès d'un public particulier ?

Avec un dossier complet sur le bénévolat pour les jeunes.

- **Des missions d'intérêt général** sur une période courte sont également possibles

Les chantiers de jeunes bénévoles en France et à l'étranger proposent des missions de 2 à 3 semaines : restauration de monuments historiques, protection de l'environnement, aménagement rural, organisation d'un festival...



En France, la plupart des associations organisatrices de chantiers internationaux sont regroupées au sein du réseau **Cotravaux** et de **Jeunesse et Reconstruction**.

Sur leurs sites, figurent une liste des chantiers organisés, les conditions pour y participer, la procédure pour s'inscrire.



Pour les jeunes qui rêvent d'horizons plus lointains, le **Wwoofing** ou World-Wide Opportunities on Organic Farms permet de donner de son temps en participant aux différentes tâches sur une propriété agricole.

La nourriture et le logement sont fournis en échange de quelques heures par jour de travail bénévole.



Le volontariat

Le volontaire s'engage dans une mission au service des autres par **contrat pour une durée et un nombre d'heures définis**.

Il exerce son activité au sein d'une association, d'une structure publique ou d'une entreprise. En contrepartie, il perçoit une **indemnité non imposable** et bénéficie d'une **couverture maladie**.

Plusieurs formes de volontariat existent pour permettre aux **jeunes** de s'engager dans des projets **en France, en Europe ou à l'international** :



- **Le service civique** est un engagement volontaire en **France** ou à **l'étranger**.

Il donne la possibilité d'effectuer une mission (solidarité, environnement, sport, éducation, santé...) dans le secteur public ou associatif pendant **6 à 12 mois**.

Ce dispositif est ouvert à tous les jeunes de **16 à 25 ans** sans condition de diplôme.

- **Le VIE et le VIA (volontariat international en entreprise ou en administration)** permet aux jeunes de **18 à 28 ans** de travailler de **6 à 24 mois** dans une entreprise ou une administration française implantée à **l'étranger**.

Il s'adresse aux étudiants, aux jeunes diplômés ou aux chercheurs d'emploi.



- Le programme **Corps européen de solidarité (CES)** propose des missions (lutte contre l'exclusion, aide aux personnes en situation de handicap...) dans des **pays de l'Union européenne** ou dans des **pays partenaires** pendant **2 à 12 mois**. Il s'adresse aux jeunes de **18 à 30 ans**. Aucun niveau spécifique de formation, de qualification ou de niveau linguistique n'est requis.

- **Le volontariat de solidarité internationale (VSI)** permet d'effectuer une mission dans le domaine de la solidarité internationale et de l'humanitaire via une ONG française agréée par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Toute **personne majeure**, sans condition d'âge ou de nationalité, peut s'engager dans ces missions de **12 à 24 mois** qui se déroulent uniquement en dehors de l'Espace économique européen. Ce dispositif s'adresse principalement à des personnes diplômées.



La plateforme française du volontariat d'échange et de solidarité **France Volontaires** propose de nombreuses missions à l'international (service civique, VSI...)

- D'autres programmes plus spécifiques permettent également de partir en volontariat à l'international :

- **Le VIF** (volontariat international de la francophonie)
- **Le VNU** (volontariat des Nations Unies)
- **Le volontariat pour le patrimoine de l'UNESCO**

- **Les droits et les devoirs des bénévoles**

Le bénévolat se distingue du volontariat par **l'absence de contrat** entre le bénévole et son association.

Sa participation est volontaire : il est libre d'y mettre un terme sans procédure, ni dédommagement. Il doit en revanche respecter les statuts de l'association.



Pour aller plus loin, le site [Associations.gouv.fr](https://www.associations.gouv.fr) met à votre disposition de nombreuses informations dont le [guide](#) du bénévolat.

- **La formation des bénévoles**

Importante, parfois indispensable, elle permet d'être plus efficace et d'acquérir des compétences supplémentaires.

[Le Certificat de Formation à la Gestion Associative \(CFGa\)](#) est délivré après une formation théorique et pratique : gestion administrative, financière et humaine.

Il est possible de suivre cette formation en [Nouvelle Aquitaine](#).



La sécurité publique, les secours

Défense, police nationale, sapeurs-pompiers... plusieurs statuts et dispositifs d'engagement existent. Pour certains, une contrepartie financière est prévue.

- **Le service militaire volontaire (SMV)** est un dispositif militaire d'insertion professionnelle. Il s'adresse aux jeunes de **18 à 25 ans** en difficulté qui souhaitent rebondir par la formation et un encadrement strict.

- Le Service national universel (SNU) est supprimé.
À partir de la rentrée 2025, **un service national**, d'une durée de 10 mois, est mis en place.
Mixte et rémunéré, il est ouvert aux jeunes de 18 à 25 ans, sur la base du volontariat.

- **La réserve citoyenne de la police nationale** permet aux **plus de 18 ans** de compléter l'action de la police en exerçant des missions de prévention, de médiation et de solidarité.
L'engagement est d'une durée d'**un an** tacitement reconduit.
Les missions n'excèdent pas 24h hebdomadaires.

- En parallèle de leur vie professionnelle ou de leurs études, les **sapeurs-pompiers volontaires (SPV)** ont choisi de se rendre disponible pour répondre à toute alerte émise par leur centre de secours. Il faut être âgé·e de **18 ans minimum** et remplir certaines conditions d'aptitudes physiques et médicales en fonction des missions exercées.



Il est également possible de s'engager dans la réserve **opérationnelle**, la réserve citoyenne de **défense et de sécurité**, la réserve citoyenne **cyberdéfense**, la réserve locale à la **jeunesse et à la citoyenneté**, la réserve **sanitaire**.



Les autres réserves citoyennes et la réserve civique

D'autres dispositifs de réserves permettent à des volontaires de s'investir au service de l'intérêt général et de participer à la vie publique :

- **La réserve citoyenne de l'Éducation nationale** désigne les réservistes volontaires et bénévoles (jeunes, étudiants, salariés, membres d'associations...) souhaitant apporter leurs concours aux missions de l'école et aux activités périscolaires.

- **La réserve communale de la sécurité civile** est constituée de citoyens volontaires et bénévoles sans formation particulière. Elle apporte son concours à l'équipe municipale en participant au soutien et à l'assistance des populations en cas de crise.



- **La réserve civique** est complémentaire des autres formes d'engagement citoyen. Elle permet à toute personne de **plus de 16 ans** de participer à des missions d'intérêt général, à titre bénévole et occasionnel : santé, solidarité, éducation, culture...



Sur le site [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr), un tableau recense les différentes réserves existantes.



Pour aller plus loin

Les missions accomplies peuvent être valorisées lors de la validation d'un diplôme, d'une recherche d'emploi ou d'un retour en formation :

- **Le Compte engagement citoyen (CEC)** recense vos activités et vous permet d'acquérir des heures inscrites sur votre **compte personnel de formation (CPF)**.

- **La validation des acquis de l'expérience (VAE)** est possible pour tout bénévole ou volontaire ayant une expérience d'au moins un an.

- Les établissements d'enseignement supérieur ont mis en place un dispositif de reconnaissance des compétences acquises dans le cadre d'une activité bénévole pendant les études.



Travailler dans **l'économie sociale et solidaire** est une autre forme d'engagement : l'ESS regroupe des entreprises et des organisations qui cherchent à concilier utilité sociale, solidarité, performance économique et gouvernance démocratique.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la **brochure** rédigée par Info Jeunes Nouvelle Aquitaine.



JEUNE bénévole

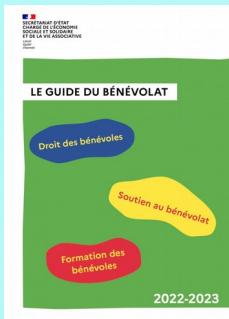


Image de couverture : Freepik